



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LVI)/1 Rev.1
6 octobre 2020

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION
Du 9 au 13 novembre 2020
Session en téléconférence

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Détermination du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport sur la composition du Conseil
5. Répartition des voix pour la période biennale 2020-2021
6. Admission d'observateurs
7. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI)
8. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
9. Implications de la pandémie de COVID-19 concernant les procédures de l'OIBT
 - (a) Procédures et modalités régissant la 56^e session du CIBT tenue en téléconférence en accord avec l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006) et le Règlement intérieur de l'OIBT
 - (b) Décision 9(XXXI) se rapportant aux questions relatives à l'accueil des sessions du Conseil
10. Déclaration du Directeur exécutif
11. Prorogation de l'AIBT de 2006
12. Programme de travail biennal de l'OIBT 2018-2019 prorogé pour l'année 2020 – Décisions 9(XXXIV), 2(LIII) et 3(LV)
 - (a) Rapport d'activité sur l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT
 - (b) Projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour la période 2021-2022
13. Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT
14. Dépréciation de fonds de l'OIBT – Décisions 5(LII), 6(LII), 7(LIII) et 2(LIV)
15. Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT, Phase I - Décision 8(LV)
 - (a) Rapport d'activité sur les nouveaux financements reçus au titre de la Démarche programmatique et des nouvelles opportunités de financement, y compris pour les projets en attente d'un financement dans le cadre du cycle régulier des projets
 - (b) Rapport d'activité sur l'engagement d'un dialogue avec le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et autres partenaires potentiels
 - (c) Compte rendu des réunions du Comité consultatif sur la Démarche programmatique
 - (d) Rapport du Groupe de travail spécial sur l'infrastructure de financement
16. Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2019-2020

17. Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali
 - (a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds pour le Partenariat de Bali
 - (b) Rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali (FPB)
18. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2021
19. Questions se rapportant à l'article 14 de l'AIBT de 2006 concernant la sélection, l'élection et le recrutement du Directeur exécutif de l'OIBT
20. Points de l'ordre du jour intéressant les Comités
 - (a) Rapport du cinquante-cinquième Groupe d'experts sur l'évaluation technique des évaluations de projets
 - (b) Rapports des sessions associées des Comités
21. Dates et lieux des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil et sessions associées des Comités
22. Décisions et rapport de la session
23. Clôture de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 Ouverture de la session

La cinquante-sixième session du Conseil sera inaugurée par le Président du Conseil.

Point 2 Détermination du Quorum

Le Directeur exécutif fera rapport au Conseil sur l'état du quorum exigé pour l'ouverture de la session. On notera que, ainsi que l'a préconisé le Groupe consultatif non officiel (GCNO), le quorum de la session tenue en téléconférence sera déterminé par confirmation de la présence en ligne des participants inscrits qui auront soumis des pouvoirs valides, en accord avec les seuils fixés par l'AIBT de 2006 pour les réunions en présentiel.

Point 3 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

[Document ITTC(LVI)/1 Rev.1]

Le Conseil pourra décider d'examiner et d'adopter son ordre du jour. En ce qui concerne le programme des réunions, le Conseil pourra examiner le projet de calendrier distribué aux termes de la Décision 5(XXII), recueillir l'avis du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et mener les consultations de rigueur avec le Bureau de coordination du Président pour produire un calendrier des séances au jour le jour ou à intervalles plus rapprochés si nécessaire.

Point 4 Rapport sur la composition du Conseil

Le Directeur exécutif fera rapport sur la composition du Conseil.

Point 5 Répartition des voix pour la période biennale 2020-2021

[Annexe au Document ITTC(LVI)/1 Rev.1]

La répartition des voix pour la période biennale 2020-2021, conformément aux dispositions de l'article 10(7) de l'AIBT de 2006, est présentée en annexe à l'Ordre du jour provisoire [Document ITTC(LVI)/1 Rev.1]. La répartition des voix de l'actuelle période biennale restera en vigueur pour la suite de cette période, sauf si la composition de l'Organisation se modifie ou si intervient une suspension ou une restauration des droits de vote d'un ou de plusieurs membres, auquel cas le Conseil opérera une nouvelle redistribution des voix dans la catégorie ou les catégories du ou des membres concernés. La répartition des voix pour la période biennale 2020-2021 a été approuvée lors de la 55^e session du CIBT à Lomé, au Togo.

Conformément à l'article 19(4) de l'AIBT de 2006, la répartition des voix telle qu'approuvée servira au calcul de la quote-part de contribution de chacun des membres au budget administratif de l'exercice biennal 2020-2021.

Point 6 Admission d'observateurs

[Documents ITTC(LVI)/Info.3 et ITTC(LVI)/Info.4]

Le Conseil pourra décider d'admettre les États et organisations qui demandent à assister à la session en tant qu'observateurs. Deux listes de demandes déposées seront soumises en séance pour examen et décision. La première contiendra les noms de tous les États et organisations qui ont été précédemment admis aux sessions du Conseil, la seconde ceux des États et organisations sollicitant leur admission pour la première fois à la présente session.

Conformément au dispositif de la Décision 3(LI), en ses alinéas 2 et 3, le Directeur exécutif a examiné les candidatures au statut d'observateur au regard des conditions requises, et les résultats de ce premier examen seront publiés sur le site web de l'OIBT deux semaines avant la session du Conseil.

Le Conseil statuera sur l'admission des observateurs dans le respect des dispositions de l'article 16 de l'AIBT de 2006 et en prenant en compte l'examen initial.

Point 7 Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI)
[Document ITTC(LVI)/2]

En application des Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI), et afin d'organiser les travaux de la session, le Conseil pourra examiner le rapport de la trente-quatrième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) figurant dans le Document ITTC(LVI)/2. Le rapport de la réunion du GCNO sera présenté au Conseil par son Président.

Point 8 Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
[Document ITTC(LVI)/3]

Le Conseil pourra examiner et adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et agréer les pouvoirs des délégations.

Point 9 Implications de la pandémie de COVID-19 concernant les procédures de l'OIBT

Le Conseil sera informé des implications de la pandémie de COVID-19 concernant les procédures de l'OIBT.

- (a) Procédures et modalités régissant la 56^e session du CIBT tenue en téléconférence en accord avec l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006) et le Règlement intérieur de l'OIBT
Le Conseil pourra examiner les procédures et modalités régissant la 56^e session du CIBT tenue en téléconférence en accord avec l'AIBT de 2006 et le Règlement intérieur de l'OIBT telles que proposées par le GCNO.
- (b) Décision 9(XXXI) se rapportant aux questions relatives à l'accueil des sessions du Conseil
Le Président informera le Conseil de la décision du Groupe consultatif spécial sur la faisabilité et/ou le caractère viable de tenir à la fin de mars 2021 une session du CIBT en téléconférence/hybride.

Point 10 Déclaration du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif prononcera une allocution devant le Conseil relative aux activités de l'Organisation et à d'autres faits nouveaux intéressant l'Organisation.

Point 11 Prorogation de l'AIBT de 2006

En application de l'article 44 de l'AIBT de 2006, le Conseil pourra envisager la possibilité de proroger l'AIBT de 2006 pour une période de cinq années.

Point 12 Programme de travail biennal de l'OIBT 2018-2019 prorogé pour l'année 2020 – Décisions 9(XXXIV), 2(LIII) et 3(LV)
[Documents ITTC(LVI)/4, ITTC(LVI)/5, ITTC(LVI)/6 et ITTC(LVI)/7 Rev.1]

- (a) Le Conseil recevra un rapport rendant compte de l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019 prorogé pour l'année 2020 contenu dans les Documents ITTC(LVI)/4, ITTC(LVI)/5 et ITTC(LVI)/6.
- (b) Le Secrétariat présentera au Conseil le projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2021-2022 figurant dans le Document ITTC(LVI)/7 Rev.1.

Point 13 Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT
[Document ITTC(LVI)/8]

Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'état d'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT contenu dans le Document ITTC(LVI)/8.

Point 14 Dépréciation de fonds de l'OIBT – Décisions 5(LII), 6(LII), 7(LIII) et 2(LIV)

Le Conseil recevra un compte rendu sur la dépréciation de fonds de l'OIBT [Décisions 5(LII), 6(LII), 7(LIII) et 2(LIV)].

Point 15 **Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT, Phase I -
Décision 8(LV)**
[Document ITTC(LVI)/9]

- (a) Rapport d'activité sur les nouveaux financements reçus au titre de la Démarche programmatique et des nouvelles opportunités de financement, y compris pour les projets en attente d'un financement dans le cadre du cycle régulier des projets
Le Directeur exécutif fera le point sur les nouveaux financements reçus au titre de la nouvelle Démarche programmatique et des nouvelles opportunités de financement, y compris pour les projets en attente d'un financement dans le cadre du cycle régulier des projets
- (b) Rapport d'activité sur l'engagement d'un dialogue avec le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et autres partenaires potentiels
Le Directeur exécutif fera le point sur l'engagement par le Secrétariat d'un dialogue avec le FEM et autres partenaires, et rendra notamment compte de l'utilisation faite de la boucle de rétroaction éclairée mise en place par voie électronique en application du dispositif de la Décision 8(LV), en son alinéa 10.
- (c) Compte rendu des réunions du Comité consultatif sur la Démarche programmatique
Le Président fera le point sur les réunions du Comité consultatif sur la Démarche programmatique créé par le dispositif de la Décision 8(LV), en son alinéa 16.
- (d) Rapport du Groupe de travail spécial sur l'infrastructure de financement
Le Conseil recevra le rapport du Groupe de travail spécial sur l'infrastructure de financement contenu dans le Document ITTC(LVI)/9. Le rapport sera présenté par le Président et le Co-Président du Groupe de travail spécial.

Point 16 **Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2019-2020**
[Document ITTC(LVI)/10]

Le Conseil pourra articuler sa discussion sur ce point autour des aspects suivants:

- (a) Éléments pour la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour les années 2019 et 2020
Le Secrétariat présentera ces éléments de la Revue, qui comprennent des statistiques et des données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, plus particulièrement axées sur les produits ligneux tropicaux, ainsi qu'une analyse des développements économiques et du marché. Les Éléments pour la Revue biennale 2019 et 2020 reposeront pour une part sur les informations tirées des réponses nationales au Questionnaire commun sur le secteur forestier OIBT/ONU-CEE/FAO/EUROSTAT et seront aussi puisés à d'autres sources.
- (b) Déclaration introductive générale par le Secrétariat
Exploitant diverses sources d'information, dont les Éléments pour la Revue biennale 2019 et 2020, cette déclaration proposera une vision d'ensemble de la situation mondiale des bois, dans l'optique particulière des bois tropicaux, et traitera des développements récents et des perspectives à court terme dégagées des projections disponibles.

Après délibérations, le Conseil pourra également statuer sur le type de statistiques et d'informations, et leur grille de présentation, que les membres fourniront sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser la gestion durable des forêts productrices de bois, ainsi qu'il est stipulé à l'article 27(3) de l'AIBT de 2006.

Point 17 **Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali**
[Document ITTC(LVI)/11]

- (a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds pour le Partenariat de Bali.
Le Président pourra inviter les membres et les observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer en faveur du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali.
- (b) Rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali (BPF).
Le Conseil décidera s'il est nécessaire que le Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali créé par la Décision 4(XXX) se réunisse au cours de la session en téléconférence, en tenant compte des moyens à disposition. Si le Panel ne se réunissait pas durant la session tenue en téléconférence aux fins d'examiner les actions/activités, avant-projets et projets qui sont éligibles à un financement dans le cadre du Compte subsidiaire B, le

Conseil pourra examiner les recommandations figurant dans son rapport [Document ITTC(LVI)/11] en vue de les adopter.

Point 18 Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2021

À l'issue des consultations de rigueur, le Conseil pourra décider d'élire un Président et un Vice-président pour 2021. Aux termes de l'article 8 de l'AIBT de 2006, le Conseil est invité à élire un Président et un Vice-président par année civile, l'un choisi parmi les représentants des pays producteurs et l'autre parmi les représentants des pays consommateurs. Aux termes de l'alinéa 3 de l'article 8, le Président et le Vice-président doivent alterner tous les ans entre chacune de ces deux catégories de membres, sachant que cette disposition n'exclut pas, dans des circonstances exceptionnelles, la réélection de l'un ou de l'autre ou des deux par vote spécial du Conseil.

Point 19 Questions se rapportant à l'article 14 de l'AIBT de 2006 concernant la sélection, l'élection et le recrutement du Directeur exécutif de l'OIBT

Le Conseil pourra examiner le rapport du Groupe de travail spécial sur la sélection des candidats au poste de Directeur exécutif de l'OIBT [Document ITTC(LV)/11].

Point 20 Points de l'ordre du jour intéressant les Comités
[Document ITTC(LVI)/12]

- (a) Rapport du cinquante-cinquième Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
Le Secrétariat présentera le rapport du cinquante-cinquième Panel d'experts figurant dans le Document ITTC(LVI)/12.
- (b) Rapports des sessions associées des Comités
Le Conseil sera informé des questions pertinentes relevant des Comités et sera saisi des rapports des sessions associées des Comités que présenteront chacun des présidents concernés. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans chacun des rapports.

Point 21 Dates et lieux des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil et sessions associées des Comités

Afin de maintenir la pratique établie qui consiste à fixer les dates et le lieu des sessions au moins dix-huit mois à l'avance pour en faciliter l'organisation logistique, le Conseil pourra confirmer/fixer les dates et le lieu de ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions.

Point 22 Décisions et rapport de la session

Le Conseil examinera la ou les Décision(s) proposée(s) et l'/les adoptera conformément aux procédures et modalités régissant la 56^e session du CIBT tenue en téléconférence en accord avec l'AIBT de 2006 et le Règlement intérieur de l'OIBT telles qu'adoptées au titre du point 9(a) de son ordre du jour.

Conformément à l'article 33 du Règlement intérieur, un rapport sur les travaux de la session sera préparé par le Directeur exécutif et distribué à tous les membres dès que possible.

Point 23 Clôture de la session

À l'issue des déclarations finales des délégués, le Président prononcera la clôture de la cinquante-sixième session du Conseil.

Annexe

RÉPARTITION DES VOIX PROPOSÉE POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2020-2021

MEMBRES PRODUCTEURS

	2019	Période biennale
	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nombre de voix</u>
Afrique		
Bénin	21	22
Cameroun	22	22
Congo	22	22
Côte d'Ivoire	22	22
Gabon	22	22
Ghana	21	22
Libéria	21	21
Madagascar	21	22
Mali	21	21
Mozambique	22	22
République centrafricaine	21	22
République démocratique du Congo	22	22
Togo	21	21
Asie-Pacifique		
Cambodge	19	24
Fidji	14	14
Inde	28	28
Indonésie	88	90
Malaisie	90	83
Myanmar	49	30
Papouasie-Nouvelle-Guinée	44	42
Philippines	15	15
Thaïlande	37	49
Viet Nam	16	16
Amérique latine-Caraïbes		
Brésil	120	121
Colombie	23	23
Costa Rica	13	13
Équateur	18	19
Guatemala	12	12
Guyana	15	16
Honduras	12	11
Mexique	24	24
Panama	12	13
Pérou	28	29
Suriname	14	15
Trinité-et-Tobago	10	10
Venezuela	20	20
TOTAL:	1 000	1 000

MEMBRES CONSOMMATEURS

	2019	Période biennale 2020-2021
	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nombre de voix</u>
Albanie	10	10
Australie	16	16
Chine	278	291
États-Unis d'Amérique	73	73
Japon	156	144
Nouvelle-Zélande	11	11
Norvège	10	10
République de Corée	60	63
Suisse	11	11
Union européenne	375	371
Allemagne	19	19
Autriche	10	10
Belgique	15	15
Bulgarie	10	10
Croatie	10	10
Chypre	10	10
Danemark	11	11
Espagne	14	14
Estonie	10	10
Finlande	10	10
France	29	25
Grèce	11	11
Hongrie	10	10
Irlande	13	13
Italie	22	20
Lettonie	10	10
Lituanie	10	10
Luxembourg	10	10
Malte	10	10
Pays-Bas	29	30
Pologne	11	11
Portugal	13	13
République tchèque	11	11
Roumanie	10	10
Royaume-Uni	26	27
Slovaquie	10	10
Slovénie	10	10
Suède	11	11
TOTAL:	1 000	1 000